



**N° 18.04
CONTRIBUTIONS
AU 1^{ER} JANVIER 2018**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 18 janvier 2018, s'est réuni en session ordinaire à Villefontaine, le 31 janvier de l'an deux mille dix-huit, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN.

Nombre de membres en exercice : 105 titulaires / 67 Présents / 68 Votants :

PRESENTS OU REPRESENTES :

- ① - Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (24)
- ② - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (6)
- ③ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (11)
- ④ - Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné (7)
- ⑤ - Communauté de Communes Les Balcons du Dauphiné (19)

1 pouvoir déposé

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

M. Jean-Marie BOSCH est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

6 – GESTION SACS COLLECTE SELECTIVE

Concernes la CCVD sur le territoire de la Vallée de l'Hien

Objet	Coûts 2014 En €	Coûts 2015 En €	Coûts 2016 En €	Coûts 2017 En €	Coûts 2018 En €
Coût par habitant	0,22	0,22	0,22	0,22	0,22

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités
effectuées

HEYRIEUX, le 31 janvier 2018

Jean-Pierre JOURDAIN,
Président



Le Budget primitif ayant été présenté, il est proposé au comité syndical d'approuver le montant des contributions servant de base à la participation des EPCI.

Il est rappelé qu'à l'exception ceux relatifs au traitement des Ordures ménagères, pour lesquels le SITOM NI a procédé à une augmentation de 1 €/ tonne, les tarifs sont inchangés.

Comme rappelé dans le Rapport d'orientations budgétaires, une réflexion sera menée au cours de l'exercice 2018 avec les EPCI sur la pertinence des tarifs.

Ces tarifs servent de base au montant des participations, lesquels varient selon les tonnages par commune ou EPCI, la population notamment.

Un document joint en annexe de la présente délibération détermine le montant des contributions par EPCI

CONTRIBUTIONS 2018 AUX COLLECTIVITES MEMBRES

1 – ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

1.1 – *Traitement des ordures ménagères*

OBJET	Coûts 2014/ €	Coûts 2015/ €	Coûts 2016/ €	Coûts 2017/ €	Coûts 2018/ €
. Tonne incinérée SITOM HT	118,00	119,00	120,00	120,00	121,00
. TGAP	4,08	4,11	4,13	3,00	3,00
. Coût hors TVA	122,08	123,11	124,13	123,00	124,00
. TVA	10%	10%	10 %	10 %	10 %
Tonne incinérée TTC	134,29	135,42	136,50	135,50	136,50

1.2 – *Collecte des ordures ménagères – camions BOM*

OBJET	Coûts 2014/ €	Coûts 2015/ €	Coûts 2016/ €	Coûts 2017/ €	Coûts 2018/ €
. Heure de collecte	114,00	116,00	116,00	116,00	116,00

1.3 – *Collecte des ordures ménagères – véhicules spécifiques*

OBJET	Coûts 2014/ €	Coûts 2015/ €	Coûts 2016/ €	Coûts 2017/ €	Coûts 2018/ €
. Heure de collecte	90,00	91,50	91,50	91,50	91,50

2 – DECHETERIES

Les contributions sont établies sur les bases de dépenses et de recettes définies ci-dessus.

Les produits seront appelés par contribution auprès des collectivités par 1/12^{ème} au début de chaque mois, sur la base des populations recensées.

La participation des intercommunalités aux déchèteries tient compte des dépenses de fonctionnement du service assuré en régie (fluides des déchèteries, entretien courant des équipements, des locaux et de la voirie, dépenses de personnel, transport des bennes) et du traitement (exutoires de déchets verts, des bois, gestion des encombrants). Elle tient compte également des recettes du service (reprise des matériaux, soutien des éco organismes). La participation demandée est en adéquation avec le coût du service calculé selon la matrice de l'ADEME

2-1 Contributions de fonctionnement

Objet	Coûts 2014 En €	Coûts 2015 En €	Coûts 2016 En €	Coûts 2017 En €	Coûts 2018 En €
Coût par habitant	19,90	28,00	28,00	28,00	28,00

2-2 Participations aux travaux

Il s'agit des participations aux travaux réalisés en section de fonctionnement et permettant de financer l'amortissement des travaux réalisés lors de la création des déchèteries

Déchèterie concernée	EPCI concerné	Montant	Echéance
Saint Georges (la Forêt)	CCCND	15 000 €	2018
Roche	CCCND (communes de Bonnefamille et Roche) CAPI (Four et Villefontaine)	0,70 € par habitant	2019
Saint Victor de Cessieu	CCVD	25 833,65€	2029

3 – COLLECTE SELECTIVE

3-1 Collecte sélective en apport volontaire

3-1-1 - Communes en apport volontaire (3 flux) ne participant pas au compostage individuel

Coût par habitant	2014	2015	2016	2017	2018
Toutes communes (1*)	4,20	4,80	6,80	6,80	6,80

3-1-2 - Communes en apport volontaire (3 flux) participant au compostage individuel

Coût par habitant	2014	2015	2016	2017	2018
Communes performances 2015 < 60kg/an/hab	3,80	3,80	3,80	3,80	3,80
Communes performances 2015 comprises entre 60 et 70kg/an/hab	3,40	3,40	3,40	3,40	3,40
Communes performances 2015 comprises entre 70 et 80kg/an/hab	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00
Communes performances 2015 > 80kg/an/hab	2,70	2,70	2,70	2,70	2,70

3-1-3 - Communes en porte à porte et en apport volontaire pour (1 flux) verre

Coût par habitant	2014	2015	2016	2017	2018
Communes performances 2015 < 60kg/an/hab	1,10	1,10	1,10	1,10	1,10
Communes performances 2015 comprises entre 60 et 70kg/an/hab	0,95	0,95	0,95	0,95	0,95
Communes performances 2013 comprises entre 70 et 80kg/an/hab	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80
Communes performances 2013 > 80kg/an/hab	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70

Le coût forfaitaire comprend :

- les coûts de collecte et traitement déduction faite des aides Citéo (anciennement Eco-Emballages)
- les coûts d'acquisition et de mise en place du matériel pour les colonnes aériennes ou enterrées concernant les matériaux issus de la collecte sélective (verre / emballage / papiers). Les travaux d'aménagement restent à la charge de la collectivité qui assure la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement de voirie et des espaces publics ou privés.
- les coûts de remplacement des colonnes
- les coûts de maintenance et d'entretien des colonnes
- les coûts de communication générale et spécifique
- les interventions en milieu scolaire

La facturation des contributions interviendra mensuellement en début de mois sur la base des populations recensées.

3-2 Collecte sélective en porte à porte

3-2-1 – Collecte

Objet	Coûts 2014 / €	Coûts 2015 / €	Coût 2016 / €	Coût 2017 / €	Coût 2018 / €
- Heures de collecte	114,00	116,00	116,00	116,00	116,00

3-2-2 - Traitement

Coût par Tonne / Traitement emballages PAP	Coûts 2014 en €	Coûts 2015 en €	Coûts 2016 en €	Coûts 2017 en €	Coûts 2018 En €
Communes performances 2013 < 60kg/an/hab	37,00	37,00	37,00	37,00	37,00
Communes performances 2013 comprises entre 60 et 70kg/an/hab	26,00	26,00	26,00	26,00	26,00
Communes performances 2013 comprises entre 70 et 80kg/an/hab	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00
Communes performances 2013 > 80kg/an/hab	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00

Facturation mensuelle en début de mois pour les collectivités. Estimations fixées sur la base des tonnages constatés l'année précédente.

4 – PLAN BIO DECHETS-DECHETS VERTS

Concerne les collectivités engagées dans cette démarche, en sachant que la finalité porte sur une réduction du tonnage incinéré, et par conséquent des coûts de traitement.

Perception par contribution en un seul versement en juin.

Objet	Coûts 2015 / €	Coûts 2016 / €	Coûts 2017 / €	Coûts 2018 / €
Coût par habitant	1	1	1	1
Vente de composteur *	20	20	20	20

* Prix d'achat par le SMND environ 40€

(1) Tarif applicable au 1^{er} mai 2015

5 – GESTION CONTENEURS OM ET CS

Collectivité	Bacs concernés	Coûts 2014 En €	Coûts 2015 En €	Coûts 2016 En €	Coûts 2017 En €	Coûts 2018 En €
CCEL	OM + CS	331 690	331 690	331 690	331 690	331 690
CAPI						
ST QUENTIN FALLAVIER	OM + CS + entretien des bacs	63 180	63 180	63 180	63 180	63 180
BOURGOIN JALLIEU	CS	56 650	56 650	56 650	56 650	56 650
VAULX MILIEU	OM + CS	11 200	11 200	11 200	11 200	11 200
L'ISLE D'ABEAU	CS	19 050	19 050	19 050	19 050	19 050
L'ISLE D'ABEAU (village)	OM + CS	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
VILLEFONTAINE	CS	16 480	16 480	16 480	16 480	16 480
LA VERPILLIERE	CS	20 600	20 600	20 600	20 600	20 600
Total CAPI		197 160	197 160	197 160	197 160	197 160
CCCND						
HEYRIEUX	OM + CS	30 900	30 900	30 900	30 900	30 900
BONNEFAMILLE	Bacs CS	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
ST GEORGES D'ESPERANCHE	Bacs CS	12 500	12 500	12 500	12 500	12 500
ST JUST CHALEYSSIN	Bacs CS	8 500	8 500	8 500	8 500	8 500
Total		55 900	55 900	55 900	55 900	55 900
CCBDD(territoire ex CCIC)						
CHOZEAU	OM	4 940	4 940	4 940	4 940	4 940
SOLEYMIEU	OM	5 950	5 950	5 950	5 950	5 950
CREMIEU	OM	17 860	17 860	17 860	17 860	17 860
TIGNIEU JAMEYZIEU	OM					20 600
Total CCBDD		28 750	28 750	28 750	28 750	49 350